Image not found or type unknown

Plafonnier d'origine defectueux : réparation par le locataire?

Par **helody3**, le **31/12/2014** à **10:19**

Bonjour,

Je viens d'installer une suspension dans ma cuisine. Une fois installée,le plafonnier a cédé, laissant apparaitre les fils électriques. Après y avoir jeté un œil, il semble que la vis qui tient le plafonnier fixé au plafond était trop petite pour la cheville d'origine.
Même s'il ne s'agit apparemment que d'une vis (mais rien de sûr) est-ce quand même à moi, locataire, d'effectuer les réparations ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés